



Commune de Magneux-Haute-Rive (42600)
Compte-rendu
Conseil Municipal du mercredi 5 juin 2019 – 20h15

L'An deux mil dix-neuf, le 5 juin, à 20h15,

Le Conseil Municipal de la Commune de MAGNEUX HAUTE RIVE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Paul DUMAS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2019.

PRÉSENTS : M. DUMAS Jean-Paul, Maire, M. CHAPOT Gilles, Mme MAGAT Christine, M. BONNEFOI Roland, M. BERTHILLOT Jean-Luc, M. MOULIN Jean-Yves, Mme MIRAILLER Amélie, Mme GRUDÉ Audrey, M. MAILLARD Fabien, Mme SAUMET Marion.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme ARAUJO Barbara

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christine MAGAT

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 10

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 22 mars 2019. N'appelant aucune observation, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

● **Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD)**

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté du 17 juillet 2018, Mme Christine MAGAT a été nommée délégué à la protection des données.

Par délibération du 28 septembre 2018, la commune a choisi de confier à LOIRE FOREZ AGGLOMERATION une mission d'assistance méthodologique, gratuite, pour se mettre en conformité avec le RGPD.

Par mail du 10 avril 2019, Loire Forez Agglomération propose aux communes d'adhérer au service commun des délégués à la protection des données, avec 2 options possibles :

- La commune met à disposition son secrétaire de mairie au sein du service commun, pour qu'il exerce la mission de DPD (délégué à la protection des données) auprès d'une autre commune adhérente de strate équivalente
- Un agent de Loire Forez Agglomération interviendra en tant que DPD, pour le compte de la commune

Chaque secrétaire de mairie affecté au service commun pour effectuer cette mission bénéficiera de l'assistance méthodologique nécessaire à sa mission.

Le coût de ce service sera réparti équitablement entre chaque adhérent, sur une base d'unité d'œuvre (coût horaire).

Si le secrétaire de mairie est mis à disposition, il n'y aura pas de participation financière de la commune.

Dans le 2^e cas de figure, la participation financière sera calculée en fonction du temps passé sur la mission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'adhésion au service commun des délégués à la protection des données, et opte pour la mise à disposition de sa secrétaire de mairie au sein du service commun. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir. Il précise que 2 élus sont désignés pour être en charge de la mise en conformité au RGPD : C. Magat et J.L. Berthillot.

● **Groupement d'achat pour la location et la maintenance des matériels d'impression**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de Loire Forez Agglomération de constituer un groupement de commandes pour la location et la maintenance du matériel d'impression (copieurs, scanners, imprimantes). Un groupement de commandes sera constitué (Loire Forez Agglomération en sera le coordonnateur) et une consultation sera lancée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la participation au groupement d'achats pour la location et la maintenance des matériels d'impression et autorise Monsieur le Maire à signer la convention y afférant.

● **Remboursement de l'assurance**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des bris de glace ont eu lieu à l'école. Les 2 vitrages cassés ont été remplacés et des demandes d'indemnisation ont été déposées auprès de l'assurance.

Il demande au conseil municipal d'approuver les montants qui seront versés par la compagnie d'assurance, au titre des indemnisations bris de glace.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les indemnisations de l'assurance, au titre de bris de glace, pour 2 vitres cassées à l'école.

● **Fresque murale**

Monsieur le maire fait état au conseil municipal de l'avancée de ce projet.

Le conseil municipal prend connaissance de l'avancée du projet.

● **Sentier de randonnée pédestre**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de cheminement pédestre entre Montrond-les-Bains et l'Écopôle du Forez, en bords de Loire. Jean-Yves Moulin a rencontré l'association des randonneurs de la Loire le 5 juin et le chemin de randonnée pédestre pourra être utilisable fin 2019.

Le conseil municipal prend connaissance de ces informations.

Informations diverses :

- **prochaines réunions du pôle territorial** : 6 dates entre le 17 et le 27 juin, avec visites guidées en extérieur sur le territoire de LOIRE FOREZ
- **réunion de travail sectorisée PLUi** : jeudi 6 juin à 16h à Boisset-les-Montrond
- **commission de sécurité** pour la salle du château : arrêté municipal de prolongation d'ouverture temporaire
- **commission de sécurité** pour le cabaret Saint Martin
- **présentation de photos** du voyage à Paris de l'école : 2 juillet à 18h30 à la salle des fêtes
- la mairie sera fermée **le vendredi 19 juillet et du 15 au 30 août**
- **le secrétariat** ne sera ouvert que les mardis et jeudis, entre le 17 juin et le 5 juillet
- **concours de pétanque** des élus : samedi 7 septembre à 14h à Sail Sous Couzan

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.

Le 11 juin 2019,
Le Maire, Jean Paul DUMAS,